

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025
Publication : 26/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 10 décembre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, maire.

En exercice : 11

Présents : 06

Absents : 05

Votants : 06

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, GARDET Benjamin, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent.

Date de la convocation : 02/12/2025

Absents : MALINVERNO Jean-Baptiste, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric, MORONI Bruno, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Secrétaire : SOCQUET-JUGLARD Magdalène

Délibération 2025-12D10 – Engagement des dépenses d'investissement 1^{er} trimestre 2026

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissements (dépenses réelles hors capital de dette) inscrits au budget de 2025. Ces dernières atteignent 2 730 005 €, ce qui permet de prendre en charge un maximum de **682 501 €** de dépenses avant le vote du budget primitif 2026.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif 2026 :

Chapitre	Compte	Libellé	Crédits BP + DM 2025	Montant autorisé
20	202	Immobilisations incorporelles	22 000 €	5 500 €
21	2111	Immobilisations corporelles	446 000 €	111 500 €
Opérations				
111	2184	Matériel mairie	14 000 €	3 500 €
130	2151	Voieries communales	50 800 €	12 700 €
145	2138/2188	Rénovation bâtiments communaux	40 500 €	10 125 €
156	2156	Réseaux défense incendie	6 000 €	1 500 €
169	2152	Signalétique	9 000 €	2 250 €
174	2138	Eglise Notre Dame de la Nativité	30 000 €	7 500 €
182	2112/2151	Cheminement piéton	441 704 €	110 426 €
195	2131	Maison paroissiale (garderie)	906 000 €	226 500 €
total			1 966 004 €	491 501 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- Autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouvert au budget 2025, avant le vote du budget primitif 2026.

Ainsi fait en séance, les jours mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

Le Maire
Christophe RAMBAUD

